



19 Boulevard Silvio Trentin

31200 TOULOUSE

Tél : 05. 61. 14. 72. 72.

Fax : 05. 61. 14. 72. 79.

Mél : ac-toulouse@se-unsat.org

Déclaration du SE-UNSA C.A.P.A. Avancement d'échelon CPE du 9 décembre 2013

Le Ministre de l'Éducation Nationale a lancé au mois de novembre, les « chantiers des métiers » qu'il avait annoncés à son arrivée rue de Grenelle. Pour ce qui concerne les personnels d'éducation, cela se traduit par la réécriture de la circulaire de fonction qui date de 1982. A l'époque, un rapprochement entre CE/CPE et enseignants s'amorçait et allait être confirmé par un décret de 1989, officialisant « l'entrée en pédagogie » des CPE.

Sur le terrain, cette coopération est un fait indéniable pour le plus grand bénéfice des élèves. Malheureusement, ce rapprochement ne se matérialise pas aussi nettement au niveau administratif. Le CPE reste celui que l'on va chicaner sur son temps de travail, par exemple. Les 35 heures semblent toujours gêner certains chefs d'établissements. Autre exemple : l'octroi d'heures supplémentaires ou d'heures péri-éducatives reste une chimère quand cela semble aller de soi pour les enseignants. Enfin, l'accession à la hors-classe, bien que les deux dernières années marquent une sensible amélioration, a longtemps été inéquitable pour les personnels d'éducation.

C'est pourquoi l'attente d'un rééquilibrage est forte chez ces derniers, avec l'espoir d'une réelle reconnaissance au sein du système éducatif.

Le SE-UNSA s'engage fortement dans la réécriture de la circulaire de fonction des CPE et fait entendre ces revendications auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.

Sur le plan des salaires, le différentiel entre les CPE et les enseignants certifiés ou PLP a été rappelé à de multiples reprises par notre organisation syndicale. Rappelons que le niveau de recrutement est équivalent pour ces corps ; que les responsabilités et les champs d'interventions des CPE n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Mais le constat est implacable : à carrière égale, le niveau de vie d'un CPE reste sensiblement inférieur à celui d'un enseignant. Les éléments qui creusent ce décalage sont : les heures supplémentaires, l'indemnité de suivi des élèves ou de professeur principal.

Jusqu'aux indemnités de retraite qui se révèlent également moins favorables aux CPE.....

C'est pourquoi les CAPA d'avancement d'échelon et d'accession à la hors-classe sont particulièrement importantes aux yeux des CPE car ce sont les deux seules voies permettant d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Dans le contexte de crise économique que nous vivons depuis trop d'années et les pertes sèches imposées par le blocage du point d'indice, le maintien du pouvoir d'achat ne peut plus être l'objectif à viser. Une revalorisation d'ampleur est nécessaire. Le classement médiocre de la France dans l'enquête Pisa n'est pas étranger au fait que les enseignants ne sont pas bien traités et parmi les moins bien payés des pays occidentaux.

L'ambition du gouvernement de redonner sa place au système éducatif français doit également passer par une revalorisation des métiers et des salaires de tous ses acteurs .

Les commissaires paritaires

Marie-Jacques CLERC – Françoise DUFOUR – Philippe DUCROT

Franck ROBERT – Valérie DUCAMP – Pierre LEYGONIE

Pierrette ENCAUSSE – Marie-Line RAULIN